

ANNEX 6

Confidential

Ex parte only available to the Registry

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PARQUET GENERAL DE LA REPUBLIQUE
 KINSHASA/GOMBE

PROCES-VERBAL DE SAISIE DE PREvenu *DPT 092/PGR/013*

PV n° 256/KMB/2013

L'an deux mille *treize* le *vingt quatrième*
 mois de *Novembre* vers *11* heures. *30'*;

Attendu qu'une instruction judiciaire est ouverte à charge de

..... *Fidèle BABALA WANDU*, [REDACTED]

du chef de *Vieillesse des témoins* [REDACTED]

Infraction(s) prévue(s) par l'(les) article(s) *70 du Statut de Rome*

Attendu que l'(les) infraction(s) est(sont) punissable d'au moins six mois de servitude et que des indices sérieux de culpabilité ont été recueillis par l'Officier de Police Judiciaire et actés en son procès-verbal du

Attendu que la fuite est à craindre. .

Attendu que l'identité déclinée par le(la) comparant(e) est douteuse

PAR CES MOTIFS,

Vu l'article 4 du Code de procédure pénale :

Nous .. [REDACTED] *Inspecteur Judiciaire en Chef*

Officier de Police Judiciaire à compétence générale résidant à *Kinshasa, instruant*
en exécution de la demande n° ICC-01/05-01/13 du 22/

Nous trouvant à *Kinshasa, en nos bureaux* *11/2013-*

Procédons à l'arrestation du (de la) nommé(e) *Fidèle BABALA WANDU*, mieux
identifié dans le Mandat d'Arrest émis par la CPI

Disons qu'il (elle) sera incarcéré(e) à la Maison de détention de

pour être mis(e) à la disposition de :

- (x) } l'Officier du Ministère Public .
 (x) } ~~Juge de police~~

(x) le *24/11/2013* à *12,00* Heures.

En foi de quoi, nous avons délivré le présent procès-verbal aux lieu et date que dessus.

(signature

[REDACTED]